



Conditions générales de vente

1. - Application des conditions générales de vente Opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente de la société Arthus-S sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Elles sont aussi portées à la connaissance du client par lien hypertexte sur la page d'accueil du site **Arthus-S** et au dos des bons d'intervention et factures fournis au client chez lui par le technicien de **Arthus-S**. En conséquence, le fait de signer un bon d'intervention, un devis ou une commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

En conséquence, sauf convention particulière, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le **Arthus-S** et qui n'ont qu'une valeur indicative

Aucune condition particulière ne pourra, sauf acceptation formelle et écrite de **Arthus-S**, être opposée aux présentes conditions générales de vente.

Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation express, inopposable à **Arthus-S** et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que **Arthus-S** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

2. - Commandes

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité (éventuellement: la marque, le type, les références) des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement.

Toute commande ne pourra être définitive qu'à réception d'un acompte correspondant à 30% au moins de son montant.

Les commandes sont définitives, mêmes lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés de **Arthus-S**.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente de **Arthus-S**, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de **Arthus-S**.

3. - Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.

Si **Arthus-S** n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises.

4. - Prix

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

Sauf convention particulière, les prix figurant dans la commande ne sont valables que pour une durée maximale de 1 mois. Toutefois, la mention portée éventuellement sur le devis prévaut..

Nos prix sont susceptibles de varier conformément aux modalités légalement autorisées (par exemple variation du change).

5. - Livraison

5.1. Modalités

La livraison s'effectue conformément à la commande soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de **Arthus-S**.

5.2. Délais

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers **Arthus-S**, quelle qu'en soit la cause.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. **Arthus-S** est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle avec facturation correspondante.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de **Arthus-S**.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant **Arthus-S** de son obligation de livrer: la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné.

Arthus-S tiendra l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

5.3. Risques

Les produits sont livrables franco de port ou contre remboursement au lieu convenu; dans tous les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 48h qui suivent la réception des marchandises.

6. - Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à **Arthus-S** toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

7. - Retours

7.1. Modalités

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre **Arthus-S** et l'acquéreur.

Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrées.

7.2. Conséquences

Toute reprise acceptée par **Arthus-S** entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

8 Prestations et responsabilité

8.1 Généralités

a société **Arthus-S** est une société de services en ingénierie informatique.

Il est rappelé que la bonne fin d'un nouvel équipement ou d'une prestation de services ne dépend pas seulement de la qualité des matériels, logiciels, et services effectués, mais aussi de facteurs échappant au contrôle de **Arthus-S** tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur.

Les parties conviennent que les obligations de **Arthus-S** au titre des relations contractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat.

Le client reste le seul responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de **Arthus-S** ne peut donc être engagée de ce chef. Il est de l'intérêt du client de donner toutes les informations nécessaires à **Arthus-S** afin que celle-ci puisse mesurer tout risque éventuel avant le début de toute intervention

8.2 -Objet et responsabilité.

Arthus-S propose d'effectuer, sur demande du client, différentes prestations informatiques dans les locaux du client ou dans les locaux de **Arthus-S** si nécessaire, tels que assistance, dépannage, maintenance, sauvegarde, conseils, configuration, mise en service, vente et/ou installation de matériels ou de logiciels et formation ou initiation au domaine de l'informatique et de ses dérivés. En aucun cas, **Arthus-S** ne pourra être déclaré responsable des conséquences directes ou indirectes d'un mauvais fonctionnement ou du non fonctionnement du matériel ou du système, son intervention étant limitée à la vérification du matériel, à la réparation suivant le cas et aux prestations définies avec le client.

Le client reste responsable des données présentes sur ses équipements ; en conséquence, il prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles. La responsabilité de **Arthus-S** en cas de pertes totales ou partielles de données de quelque sorte que ce soit ne peut être engagée.

En aucun cas **Arthus-S** ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction des fichiers ou de programmes à la suite de la remise en fonctionnement après intervention ; en cas de perte de données en dehors de la prestation, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts.

Arthus-S ne peut être tenue responsable de tous dommages relatifs à ces données. Le client se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs nécessaires à la réalisation des prestations ; à défaut, le client ne saurait en aucun cas tenir **Arthus-S** pour responsable de toute perte, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention.

Arthus-S ne peut notamment pas garantir le bon fonctionnement de tout équipement ou logiciel fourni ou réalisé par un tiers dont l'installation ou l'utilisation aurait elle-même déjà impliqué ou impliquerait l'acceptation par l'utilisateur d'une limitation ou d'une exonération de la responsabilité de son fabricant, auteur ou éditeur quant à son usage, ses performances, sa fiabilité, sa compatibilité ou sa conformité.

D'une manière générale, au cas où la responsabilité de **Arthus-S** serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, ou pour toute autre cause de son fait, l'indemnisation du préjudice total sera limitée au préjudice direct subi par le client sans pouvoir dépasser le montant des sommes qui lui auront été facturées au titre des présentes. **Arthus-S** se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations.

8.3 Maintenance

En cas de remplacement d'une pièce d'origine, la pièce remplacée devient la propriété de **Arthus-S** sauf si le client a demandé avant le départ de l'intervenant qu'elle soit tenue à sa disposition. Les réclamations sur le vice apparent ou sur la non-conformité des prestations réalisées et/ ou des produits livrés doivent être formulées par écrit dans les 48 heures de la réception des prestations ou produits. Le client doit fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à **Arthus-S** toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

9. - Garantie

9.1 Etendue

Le client est informé que les prestations de **Arthus-S**, comme sa propre intervention, peuvent entraîner une rupture de l'éventuelle garantie du constructeur et/ou du distributeur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de **Arthus-S**. En cas de doute, il appartiendra au client de fournir les garanties à **Arthus-S** pour prévenir tout risque.

En cas de vente de matériel ou de logiciel au client, les articles vendus sont garantis par le constructeur ou l'éditeur suivant des modalités qui leur sont propres. De plus, ils bénéficient de la garantie légale pour vices cachés. Cette garantie porte sur les pièces et la main d'oeuvre pour les articles retournés à **Arthus-S**. Les frais de transport étant à la charge du client.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à **Arthus-S** sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après vente de **Arthus-S** dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur qui ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

Dans tous les cas de figure, la présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

9.2.Exclusions

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou accident extérieur, ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par **Arthus-S**.

10. - Facturation

Toute livraison ou bordereau d'intervention entraîne l'établissement d'une facture. Toutefois si les livraisons et bordereaux sont établis consécutivement à un devis, une facture récapitulative, se référant à tous les bons de livraison et bordereaux d'intervention émis, sera établie tous les huit jours.

11. - Paiement

11.1. Modalités

Sauf stipulations contraires dûment indiquées sur le devis, les règlements sont effectués au comptant.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

11.2. Retard ou défaut

En cas de retard de paiement, **Arthus-S** pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

Remarque : *Si le taux légal n'est pas fixé, le taux des pénalités de retard est égal au taux appliqué p Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majorée de sept points.*

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de **Arthus-S**.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à **Arthus-S** qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si **Arthus-S** n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de **Arthus-S**. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Arthus-S n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure-à-celle résultant des conditions générales de vente

11.3. Exigence de garanties ou règlement

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues.

Ce sera notamment le cas si une modification, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'acheteur.

12. - Risques

L'acheteur supporte les risques, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des entrepôts de **Arthus-S**.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

Ref :4/11/2008



13. - Réserve de propriété

Conformément aux dispositions de la loi du 12 Mai 1980 et de la loi du 25 Janvier 1985 modifiée le 10 Juin 1994.

Arthus-S se réserve expressément la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix des Ventes, frais et accessoires. Toutefois, les risques sont transférés au Client dès la livraison du matériel. Il lui appartient donc de prendre toutes les dispositions nécessaires auprès de ses assurances.

La fourniture des mots de passe, transfert de connaissances et notices d'utilisation ne pourront s'effectuer sans le complet règlement des sommes contractuellement prévues.

Tout défaut de paiement entraînera la perception d'une pénalité de 15% sur le montant des sommes échues avec un minimum de 500 euros à titre de dommages et intérêts et de la clause pénale. Tout non règlement d'une seule échéance emportera sans autre formalité la déchéance du terme

Le Client déclare bien savoir que l'intégralité des frais de procédure d'huissier ou tout autre débours nécessaires à L'exécution forcée de paiement resteront intégralement à sa charge.

14- Transfert de propriété du logiciel – Licence

Le client reconnaît sur le logiciel concédé l'entière propriété de l'éditeur, et se devra de respecter la législation en vigueur. Il s'engage formellement à l'utiliser pour son seul usage et sur un seul système. Il est rigoureusement interdit au client de faire au profit de qui que ce soit des travaux à façon sur le logiciel concédé. De même, il lui est formellement interdit d'en faire une quelconque copie, sauf à titre exclusif de sauvegarde. Le client respectera et s'engage à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.

15. - Validité contractuelle des informations

Les photos et textes des articles représentés n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur les serveurs et prospectus ont été rédigées de bonne foi à l'aide des notices et documentations de nos fournisseurs. **Arthus-S** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices. La représentation des produits ne peut engager la responsabilité de **Arthus-S**, ni affecter la validité de la vente.

16 - Clause de parfaite information

Le client déclare expressément avoir reçu de **Arthus-S** toutes les informations et conseils nécessaires pour le dépannage ou l'installation de son matériel informatique ou pour l'achat de produits informatiques et renonce à rechercher sa responsabilité de ce fait.

17- Confidentialité

Arthus-S s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client et d'une manière générale aucunes données confidentielles au sens de la loi informatique et liberté.

18- Compétence - Contestation

18.1 Généralités

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tout les éléments d'information nécessaires.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

18.2 Attribution de compétence

De convention expresse entre les parties, tout litige découlant de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil sauf en cas d'application du Code de la Consommation